

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
	11.12.2025	CV-25.604	8.3	
REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE				



**OBJET :**

**DOMAINE PUBLIC  
STATIONNEMENT ET CIRCULATION  
SAINTE BARBE**

DL/LJ/TM

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L. 2122-1, L.2122-2, L. 2122-3 et L.2125-1,

VU l'article R.610-5 du Code Pénal,

VU l'organisation du défilé de la SAINTE BARBE le samedi 13 décembre 2025,

VU l'arrêté municipal CV-25.512 du 13 novembre 2025,

**VU la demande reçue en Mairie le 12 novembre 2025 du pétitionnaire désigné ci-dessous,**

**CONSIDÉRANT que l'itinéraire du défilé doit être modifié,**

**CONSIDERANT que le pétitionnaire sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public à l'occasion de l'organisation de la SAINTE BARBE,**

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures propres à assurer le bon ordre, la sécurité du public et à prévenir tout accident pendant le déroulement de cette manifestation,

**A R R E T E**

\*\*\*

**ARTICLE 1 – ABROGATION**

L'arrêté susvisé est abrogé

**ARTICLE 2 – AUTORISATION**

**LE SAMEDI 13 DECEMBRE 2025, le Lieutenant Franck FOLLIOT, chef du Centre de Secours de Flers, est autorisé à organiser une cérémonie à l'occasion de la SAINTE BARBE, Place Saint Germain suivi d'un défilé.**

.../...

Commune de FLERS 61100	Date	Arrêté	Nature	Folio n°
	11.12.2025	CV-25.604	8.3	
	REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE			

### **ARTICLE 3 - CIRCULATION ET STATIONNEMENT**

#### **3.1 – Circulation**

**La circulation de tout véhicule sera interdite au fur et à mesure de l'avancement du défilé :**

**LE SAMEDI 13 DECEMBRE 2025 de 14 H 00 à 14 H 45**

- ✓ Rue des Chanoines,
- ✓ Rue Henri Lafontaine (partie comprise entre la rue des Chanoines et le Square Delaunay).
- ✓ Square Delaunay
- ✓ Rue du Théâtre (partie comprise entre le square Delaunay et la rue Richard-Lenoir),
- ✓ Rue Simons (partie comprise entre la rue Richard-Lenoir et la rue Schnetz)

#### **3.2 – Stationnement**

**LE SAMEDI 13 DECEMBRE 2025 de 9 H 00 à 15 H 00**

**Le stationnement de tout véhicule sera considéré gênant et interdit :**

- ✓ **SUR LA MOITIE DU PARKING DE LA PLACE DU DOCTEUR VAYSSIERES COTE ESPACE CONVIVIALITE**
- ✓ **RUE DES CHANOINES LE LONG DE L'EGLISE**

### **ARTICLE 4 – EXCEPTIONS**

Les prescriptions énoncées à l'article 3 ne sont pas applicables aux véhicules du pétitionnaire, ainsi qu'à ceux du corps médical, des services de police, d'incendie et des riverains.

### **ARTICLE 5 – VALIDITE DE L'AUTORISATION**

La présente autorisation est valable exclusivement pour la durée mentionnée à l'article 2 du présent arrêté. Elle sera périmée de plein droit s'il n'en est pas fait usage avant l'expiration de ce délai.

### **ARTICLE 6 - PUBLICATION**

Le présent arrêté sera publié si nécessaire dans la presse. Il sera publié sur le site de Flers-Agglo, à la diligence des services, et affiché sur les lieux, par les soins du pétitionnaire.

### **ARTICLE 7 – RE COURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de son affichage. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **ARTICLE 8 - EXECUTION**

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Chef de la Circonscription de Police de FLERS et Monsieur le Chef de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLERS, le onze décembre deux mille vingt-cinq

Pour le Maire,  
L'Adjoint Délégué,

Jacques DUPERRON



**Diffusion le :** 12 DEC. 2025

Requérant  
Commissariat  
Gendarmerie  
Centre de Secours Principal  
SMUR  
SIRTOM

Recueil des Actes Administratifs Municipaux  
Publication (GLPI)  
OTC  
COM (BB –MM)  
DEP (MB)  
Police Municipale  
Service Voirie  
Service Citoyenneté et vie quotidienne

